



« Collectif pour l'Avenir des Jeunes » **Sécurisation des parcours des jeunes lycéens de moins de 18 ans**

Le projet est né du constat que certains élèves qui arrivent au lycée et pour qui le choix de l'orientation est fragile, notamment dans les voies professionnelles, ont tendance à décrocher.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) porté par l'Etat. L'enjeu est de favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées sur un territoire donné. Valenciennes Métropole pilote le projet.

Déroulement de l'action

Il s'agit de proposer à des jeunes lycéens de moins de 18 ans, préalablement repérés comme potentiellement décrocheurs, un accompagnement global et individualisé pour favoriser leur persévérance scolaire.

L'action intervient en amont d'un décrochage scolaire avéré. Cette action s'articule ainsi avec les initiatives déjà existantes et mises en œuvre pour lutter contre le phénomène.

Cette action est portée par la Sauvegarde du Nord, qui met à disposition des professionnels pour la mener

Une équipe pluridisciplinaire constituée

- d'un chef de service
- d'un coordinateur
- de deux référents de parcours

chargés de recevoir les jeunes orientés et leur famille, d'émettre des préconisations d'accompagnement adapté à leur situation et de les accompagner dans leur parcours.

L'équipe travaille en partenariat avec toutes les structures de droit commun, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et le réseau des partenaires institutionnels et associatifs agissant dans ce champ.

Un parcours éducatif sera construit pour chaque jeune sur la base de la libre adhésion et avec l'accord préalable des familles :

- *réalisation d'un diagnostic individualisé*
- *accompagnement individuel de l'adolescent en lien avec sa famille*
- *articulation et maillage des interventions des acteurs gravitant autour du jeune*
- *mesure de l'évolution du jeune et retour auprès de l'équipe pluridisciplinaire.*

Public repéré

Elèves de moins de 18 ans scolarisés dans l'un des 4 lycées professionnels et d'enseignement général et technologique de Valenciennes Métropole (Lycée du Hainaut de Valenciennes, Lycée du Pays de Condé de Condé-sur-l'Escaut, Lycée François Mansart de Marly, et le Lycée Pierre Joseph Fontaine d'Anzin), manifestant des signes précurseurs de décrochage scolaire et résidant dans l'une des 35 communes de Valenciennes Métropole (Anzin, Artres, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Famars, Fresnes-sur-escaut, Hergnies, Maing, Marly, Odomez, Onnaing, Petite-Forêt, Monchaux-sur-Ecaillon, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont, Rouvignies, Saint-Saulve, Saint-Aybert, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq et Vieux-Condé).

Il s'agit d'intervenir au cours du processus pouvant amener le jeune à quitter le système scolaire avant d'avoir obtenu le diplôme correspondant. L'action intervient en amont d'un décrochage scolaire avéré et s'adresse aux jeunes qui manifestent des difficultés dépassant le cadre scolaire et pour lesquels leur choix d'orientation au sein de leur nouvelle filière est fragile.

Problématiques repérées

Elèves qui montrent des prédispositions au décrochage scolaire : retards, absentéisme important, difficultés comportementales, difficultés d'intégration scolaire, orientation subie, problématiques d'ordre social et familial ...

Modalité d'intervention

Afin de prendre en compte la globalité de la situation de chaque jeune, le dispositif cherche à mettre en place une approche pluridisciplinaire avec les différents acteurs du territoire pouvant être concernés par la situation du jeune et sa famille. L'organisation de ce regard croisé, à travers la constitution d'équipes locales, permet ainsi d'appréhender la situation du jeune sous ces différents aspects.

Parallèlement au travail de ces instances collectives, les référents sont chargés d'accompagner les jeunes dans leur projet ; aussi ils se déplacent avec les jeunes, les accompagnent aux entretiens, vers les structures d'accompagnement, la mission locale, travaillent avec eux autour du projet scolaire ou d'insertion. Les référents travaillent en étroite collaboration avec les établissements pour soutenir le jeune dans sa scolarité et prévenir un décrochage.

Les référents travaillent avec la famille et se rendent au domicile des jeunes pour les entretiens éducatifs.

Ils effectuent avec les jeunes toutes les démarches nécessaires à leur évolution.

Méthodologie d'intervention

5 étapes sont prévues :

- suite au repérage par le référent de l'établissement secondaire ou tout autre acteur du territoire (référent du centre social, PIJ, etc.), entretien avec l'adolescent sur la base de la fiche de liaison (jointe en annexe) avec l'accord des parents préalable
- Transmission de la fiche à Monsieur CATTIAUX, coordinateur, en charge de réaliser un entretien avec l'adolescent et sa famille : point sur les difficultés, les motivations, les éventuels accompagnements en cours.
- Réunion en E.P.A.J. (Equipe Pluridisciplinaire d'Accompagnement des Jeunes) : échange sur les objectifs de l'accompagnement, désignation d'un référent de parcours pour la mise en œuvre du parcours d'accompagnement
- Mise en place de l'accompagnement
- Point régulier en équipe sur l'état d'avancement de la situation.

Objectifs visés et indicateurs de résultat

L'objectif est de faire en sorte que l'élève accompagné n'arrête pas sa formation en cours d'année. C'est pourquoi l'assiduité en classe de l'élève constituera l'indicateur de base pour évaluer le projet.

Les indicateurs de résultats sont les suivants: Remobilisation scolaire, Projet personnel et d'orientation construit, Augmentation du taux de présence, Comportement adapté, Evolution des résultats scolaires, Réponses aux difficultés d'ordre social et familial.

L'orientation du jeune

Pour orienter un jeune, l'établissement scolaire, qui a désigné un référent au sein de l'établissement (CPE, assistante sociale, ou membre de la cellule de veille) adresse une fiche de liaison au coordinateur.

Dans un premier temps, un entretien sera proposé à la famille et au jeune. Dans un second temps, un contact sera pris avec l'établissement ou la personne qui a orienté le jeune.